

## CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Entre soussignés,  
La Commune de ....., appelée ci-après « la Commune » (ou l'EPCI),

Et  
Le représentant des gens du voyage accueillis, Monsieur ..... appelé ci-après « les preneurs »,

### Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un service de collecte d'ordures ménagères et de fourniture d'eau potable.

### Article 2 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

La commune s'engage, pour une durée de ..... jours, à partir du ..... jusqu'au .....

- à mettre à la disposition des preneurs des bennes pour les ordures ménagères et à les informer des jours de collecte et de leurs modalités.
- à autoriser les gens du voyage à s'approvisionner en eau sur le territoire de la commune.

### Article 3 : OBLIGATIONS DES PRENEURS

Les preneurs s'engagent à séparer les déchets ménagers traditionnels, des déchets provenant des sanitaires chimiques, ainsi qu'à les rassembler, dans des sacs poubelles fermés, dans les bennes à ordures mises à leur disposition, à l'entrée du terrain, pour permettre leur collecte.

Tout ce qui est autre que déchet ménager devra être jeté par les preneurs dans la déchetterie la plus proche par leurs propres moyens.

A l'issue de la période précitée, les preneurs devront quitter le terrain et le rendre au propriétaire exempt de tous déchets épars.

Les preneurs s'engagent à disposer du matériel mis à leur disposition en bon père de famille.

Les preneurs sont responsables de tous les accidents ou dommages qui pourraient résulter de leurs activités, conformément au principe général édicté par le code civil (articles 1382 à 1384).

### Article 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Les preneurs s'engagent à verser à Monsieur le maire de ..... une somme forfaitaire de ..... € au total en compensation de la prestation « ordures ménagères ».

Les preneurs s'engagent à verser à Monsieur le maire une somme forfaitaire de ..... € en compensation de la prestation de service « eau ».

Le montant des compensations financières pour les prestations « ordures ménagères » et « eau » s'élève à ..... **euros au total**

Cette somme est payable en une fois à la signature de la présente convention ou au plus tard 2 jours avant la fin de chaque semaine de stationnement.

Fait à ....., le .....

Le Maire

Les preneurs